

Date de la convocation
02 avril 2021

Date d'affichage
02 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi neuf avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 02 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GREGORI, Maire.

Présents : M^{mes} et M^{rs}

Patrick GREGORI, Maire,
Laurence LEPROUST, André BESNIER, Françoise NION, Guy VOLLET, adjoints,
Philippe RAGOT, Brigitte LAURENT, Maryse CHALOIS, Elisabeth CHARTIER, Joël VOISIN, Stanislas LEPIC, Billy PASQUIER, Sophie GOHON, Laura BUAILLON, Frédéric NAUDON et Christine JUY.

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Absents ayant donné procuration : M^{me} Sophie CHARTRAIN (pouvoir à M^r Patrick GREGORI), M^r Patrick COLELLA (pouvoir à M^{me} Françoise NION) et M^{me} Agnès JANDOT (pouvoir à M^r Frédéric NAUDON).

M^{me} Maryse CHALOIS a été désignée secrétaire de séance.

M^r Philippe VOLCKER est présent dans la salle du Conseil de l'ouverture à la fin de la séance.

Le Conseil **approuve** le **compte rendu** de la réunion du 26 février 2021 et les membres présents signent le registre des délibérations.

VOTE DES TAUX-

Après en avoir délibéré et à la **majorité**, le conseil décide de ne pas augmenter les taux communaux votés en 2020 qui sont fixés comme suit :

	Taux votés
Taxe foncière (bâti)	12,95 %
Taxe foncière (non bâti)	29,98 %

Pour : 18

Contre :

Abstentions : 01

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE -

Un immeuble appartenant à la SCI Max-Lennon est à vendre 8, rue Edouard Fournier (parcelles cadastrées section AC n° 116 et AC n°47) pour une superficie respective de 113 m² et 30 m².

Le Conseil décide d'acquérir cet immeuble au prix de 5 000 € net vendeur, auxquels s'ajouteront les frais de notaire, et d'autoriser le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer l'acte authentique ainsi que tout document relatif à cette affaire, étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget annexe "redynamisation du centre bourg".

Majorité pour cette proposition.

Pour : 18

Contre :

Abstentions : 01

DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L 2122-23, le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire communiquées préalablement à chaque conseiller :

Décision n°	Date de décision	Forme de la décision	Objet de la décision	Montant
2021-01	20/01/2021	Réception d'un chèque	Don de M ^{me} Christiane EMPHRAIX	100 €
2021-02	18/03/2021	Attribution du marché à CAPFORCE SECURITE	Installation d'un dispositif de vidéo-protection urbaine	85 280,23 € TTC
2021-03	18/03/2021	Signature d'un devis avec le Garage de la Perruche	Acquisition d'un véhicule IVECO BENNE pour le service technique communal	24 000,00 € TTC
2021-04	30/03/2021	Signature d'un devis avec INTERSPORT	Acquisition d'une paire de buts avec filets	1 075,00 € TTC

QUESTIONS DIVERSES -

- ⇒ M^{me} Christine JUY informe que M^r Philippe VOLCKER n'a pas été verbalisé lors de la réunion du 22 janvier dernier, la contravention lui ayant été retirée.
- ⇒ M^r le Maire fait remarquer à M^{me} Christine JUY que cette fois-ci, elle est restée du début à la fin de la séance (salle pourtant identique aux réunions précédentes auxquelles elle n'a pas voulu participé jusqu'à la fin).
- ⇒ M^{me} Christine JUY indique qu'elle n'a pas assisté aux précédentes réunions de conseil municipal (22 janvier 2021 - 12 février 2021 et 26 février 2021) pour protéger l'un de ses proches malade.
- ⇒ M^r Philippe VOLCKER demande à M^r le Maire s'il pourra lors de la prochaine réunion "avoir une chaise pour s'asseoir, vu son grand âge. – Réponse de M^r le Maire "Non, puisque vous n'avez pas le droit d'être présent pendant les horaires du couvre-feu, comme tout citoyen".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H.